

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 07 mars 2012

Convocation du 29 février 2012

Sous la présidence de M. Jean-Luc RUCH, Maire

Présents : Mmes & MM. les Adjointes

WEBER Jean-Marc - BUREL Christophe - SPIELMANN Florence -  
TROESTLER Vincent

Nombre des  
conseillers

élus :  
23

Mmes & MM. les Conseillers Municipaux :

SCHAEFFER Thomas - BLEGER Mathieu - GOEPP Christian - METZ Sylvain -  
WEICKERT Jean-Luc - GEISTEL Anne - STOEFFLER Patrick -  
GUILLERMINET Didier - GRIMLER Damien

Conseillers en  
fonction :

23

Absents excusés : M. Jean-Pierre FENGER a donné pouvoir à M. Damien GRIMLER  
Mme Cathie HUBER a donné pouvoir à Mlle Anne GEISTEL  
M. Philippe BUCHMANN a donné pouvoir à M. Christophe BUREL

Conseillers présents  
et représentés :

17

Mme Bernadette WENGER - Mme Christine SERBONT – M. Marc  
MULLER

Absents : M. Serge FISCHER – M. Christophe KURZ- M. Frédéric GUNTZ

## **I APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2012** *N°14/12*

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2012.

1A (D.GRIMLER) – 16P

## **II DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Aucune déclaration d'intention d'aliéner n'est soumise au Conseil Municipal.

## **III DEMANDE DE MAIN-LEVEE** *N°15/12*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Vu la délibération en date du 25 janvier 2012 par lequel le Conseil Municipal a renoncé à exercer son droit de préemption urbain sur le bien immobilier sis 28 rue des Faisans, cadastré en section 14 parcelle n°172/2 et appartenant à la Mense Episcopale de l'Archevêché de Strasbourg,

Vu l'article L2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à ce jour, un droit à la résolution sur ledit immeuble précité est toujours inscrit au profit de la Commune de Duttlenheim,

DECIDE DE :

- D'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation de vente émise par la Mense Episcopale de l'Archevêché de Strasbourg, pour le compte du Mont Sainte Odile, de la maison située 28 rue des Faisans à Duttlenheim
- De donner procuration à M. le Maire aux fins de main-levée du droit à la résolution inscrit au profit de la Commune de Duttlenheim

17P

**IV LOTISSEMENT « LES CHEVREUILS 3 »**

N°16/12

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme Gaël LOZAC'H ont confirmé leur souhait d'acquérir un terrain dans le lotissement « Les Chevreuils 3 ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot n°23, d'une superficie de 5,15 ares, dans le lotissement « Les Chevreuils 3 » à M. et Mme Gaël LOZAC'H.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette vente de terrain notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'étude de Maîtres WOLFF / BITZBERGER à Lingolsheim (Maître PRUVOST – ZINI).

17P

**V RUE DENIS PAPIN**

N°17/12

Monsieur Jean-Marc WEBER, adjoint au Maire, soumet sur avis du Bureau d'Etude au Conseil Municipal l'achat d'un panneau signalétique complémentaire à poser en limite de zone Est en venant de Duppigheim. Le marché initial prévoyait l'acquisition de 2 panneaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'acquérir un seul panneau à installer en face de la société « Keller Fondation ».

Le crédit nécessaire est prévu au budget primitif 2012 au c/ 2152-304.

1 C (JM WEBER) - 16P

**VI RETROCESSION DE TERRAIN POUR VOIRIE**

N°18/12

Monsieur Jean-MarcWEBER, expose qu'il y a un intérêt public d'aménager le trottoir en sécurité devant l'immeuble sis 11 rue du Gal Leclerc,

Vu la délibération n°78c/11 en date du 7 décembre 2011,

Vu la délibération n°04/12 en date du 25 janvier 2012,

Considérant que le géomètre a procédé à l'arpentage de la parcelle et que la superficie à rétrocéder à la commune est de 0,29 are,

Considérant que l'avis des domaines n'est pas nécessaire pour toute cession de terrain dont le montant est inférieur à 75 000 €,

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à:

- Proposer à M. GODEK la somme de 2 900 € pour cetteparcelle, soit 10 000 € l'are,
- A signer l'acte de cession et à prendre en charge les frais de notaire.

Le crédit nécessaire est prévu au budget primitif 2012 au c/ 2115-10.

17P

## **VII CONVENTION MAINTENANCE FEUX TRICOLORES**

N°19/12

Monsieur Jean-Marc WEBER, adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de renouveler la convention pour la gestion de la maintenance des carrefours à feux de la Commune rue du Stade, rue du Gal de Gaulle pour 4 ans avec Vialis pour un montant annuel de 4 500 € HT (selon l'article 8 de la convention).

Le crédit nécessaire est prévu au budget primitif 2012 au c/ 6156.

17P

## **VIII MISE EN SECURITE DES RUES**

N°20/12

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de consulter 3 bureaux d'étude pour réaliser :

- Une étude de circulation automobile, cycliste et piétonne,
- Une étude pour mise à 30 km/h de toutes les rues du village, ainsi que des travaux de mise en sécurité pour permettre le ralentissement adéquat, y compris la signalétique dynamique,
- Une étude sur l'aménagement des rues conformément à la réglementation en vigueur pour le déplacement des personnes à mobilité réduite

17P

## **IX IMMEUBLE WUNDERLICH**

N°21/12

Monsieur Christophe BUREL, adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal 3 devis pour la démolition de l'immeuble Wunderlich ainsi qu'un devis de diagnostic amiante avant démolition et de diagnostic plomb.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- A déposer le permis de démolir
- A passer commande auprès de la société Alizé pour réaliser le diagnostic amiante et plomb, selon le devis en date du 23 février 2012
- A passer commande auprès de la société Greder pour la démolition de l'immeuble pour un montant HT de 20 760 €.

Le crédit nécessaire est prévu au budget primitif 2012 au c/ 2132-255.

17P

## **X ENTRETIEN TERRAIN D'HONNEUR 2012**

N°22/12

Monsieur Vincent TROESTLER, Adjoint au Maire, soumet au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CSE pour les prestations mécaniques annuelles de 2012 à effectuer sur le terrain d'honneur, à savoir :

- Un décompactage au printemps
- Un épandage du matériau, l'aération, l'émiettement et la fourniture de sable en été
- Un traitement sélectif et un décompactage à l'automne.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de faire effectuer ces travaux par l'entreprise CSE pour un montant TTC de 4 858,01 €.

Le crédit nécessaire pour l'ensemble de ces travaux est prévu au budget primitif 2012 au c/ 615211.

17P

## **XI CONSEIL DE FABRIQUE**

N°23/12

Monsieur Christophe BUREL, Adjoint au Maire, soumet au Conseil Municipal la demande de participation annuelle 2012 aux frais de fonctionnement et de chauffage de l'église Saint Louis émanant du Conseil de Fabrique.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de participer à ces frais à hauteur de 2 500 €. Le crédit nécessaire pour l'ensemble de ces travaux est prévu au budget primitif 2012 au c/ 60613.

17P

## **XII BOURSE AU BAFA**

N°24/12

Afin de donner la possibilité à 2 jeunes du village de suivre la formation de base du BAFA, Madame Florence SPIELMANN, adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal la prise en charge de ces 2 formations.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la prise en charge. Le crédit nécessaire pour l'ensemble de ces travaux est prévu au budget primitif 2012 au c/ 6184.

17P

## **XIII FERMETURE CLASSE ECOLE PRIMAIRE**

N°25/12

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 21 février 2012, le Directeur Académique a confirmé qu'à la rentrée 2012, une classe primaire monolingue sera fermée à l'école Jean Hans ARP.

Malgré l'intervention d'un représentant du Conseil Municipal et des parents d'élèves le 17 février 2012, la fermeture occasionnelle d'une classe a été prononcée suite au constat de l'inscription de 102 élèves à la rentrée 2012, le seuil requis par l'Inspection Académique étant de 104 élèves concernant les sections monolingues.

Les mutations constatées en matière d'immobilier laissent espérer que de nouvelles familles sont susceptibles de s'installer très prochainement.

Le Conseil Municipal, en soutien à l'équipe éducative et aux parents, exprime son désaccord face au projet de fermeture d'une classe de l'école élémentaire Jean Hans ARP, site bilingue paritaire en allemand.

Aussi est-ce avec la plus grande attention que le Conseil Municipal s'engage à suivre l'évolution des effectifs dans les mois qui viennent et demande à l'Inspection Académique le maintien du nombre de classes existantes à l'école Jean Hans Arp.

17P

## **XIV DEMANDES DE SUBVENTION**

N°26/12

### **1) A.A.P.P.A.M**

N°26a/12

Monsieur Vincent TROESTLER, adjoint au Maire, soumet au Conseil Municipal une demande de subvention de l'A.A.P.P.A.M pour l'achat d'une cuisinière et d'une hotte pour le club house de l'étang de pêche.

Le montant total de l'investissement s'élève à TTC 1 059,29 €.

Après délibération et sur proposition de la Commission des Associations, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant total de 317,79 €.  
Le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif 2012 au c/ 6574.

17P

2) **Ecole primaire Jean Hans ARP**

N°26b/12

Madame Florence SPIELMANN, adjointe au Maire, soumet, d'autre part, au Conseil Municipal les demandes de subvention pour les classes découvertes suivantes :

- au Centre « Art et Nature » de la Forain à Senones (Vosges) prévue par les classes de CE2m et CM1m au mois de juin 2012
- au Naturfreundehaus à Kniebis en Allemagne prévue par les classes de CM-CM2 au mois de juin 2012

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de :

- 5€ par jour et par enfant de Duttlenheim soit un montant total de 1 075 € pour le séjour à Sénones
- pour le séjour à Kniebis, compte tenu que la Mission Académique pour l'Enseignement Régional et International (MAERI) prend les frais de transport entièrement en charge et verse une subvention de 15 € par nuitée et par enfant, le prix de revient du séjour se monte à environ 70 € par famille.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 5,00 € par enfant, soit 95,00 € au total pour les 19 enfants de Duttlenheim.

Le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif 2012 au c/ 6574 et la subvention ne sera versée que sur présentation du justificatif de participation des enfants de Duttlenheim à ce séjour.

17P

3) **Collège de Duttlenheim**

N°26c/12

Madame Florence SPIELMANN, adjointe au Maire, soumet, au Conseil Municipal les demandes de subvention pour les classes découvertes suivantes :

- Séjour dans le Jura en mai 2012
- Séjour en Auvergne en mai 2012

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 5€ par jour et par collégien de Duttlenheim soit un montant total de 685 € pour l'ensemble des séjours.

Le crédit nécessaire sera inscrit dans le budget primitif 2012 au c/6574 et la subvention ne sera versée que sur présentation du justificatif de participation des collégiens de Duttlenheim à ce séjour.

17P

4) **Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim**

N°26d/12

Mme Florence SPIELMANN, adjointe au Maire, soumet au Conseil Municipal une demande de subvention du collège Rembrandt Bugatti de Molsheim pour la participation d'un enfant de Duttlenheim à une classe découverte ayant lieu du 9 au 11 mai 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer une participation de 5€ par jour soit un montant total de 15 €.

Le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif 2012 au c/ 6574.

17P

**5) Association « Prévention Routière »**

N°26e/12

Mme Florence SPIELMANN, adjointe au Maire, soumet au Conseil Municipal une demande de subvention de l'association « Prévention Routière ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 50 €.  
Le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif 2012 au c/ 6574.

17P

**6) Mathématiques sans Frontières**

N°26f/12

Mme Florence SPIELMANN, adjointe au Maire, soumet au Conseil Municipal une demande de subvention de l'association « Mathématiques sans Frontières ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 150 €.  
Le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif 2012 au c/ 6574.

17P

**XV QUESTIONS DE PERSONNEL**

N°27/12

**1) Services techniques**

N°27a/12

**a) Poste CUI**

N°27a'/12

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu le décret n°2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi,

Considérant la charge de travail actuelle aux services techniques,

Monsieur le Maire propose de créer un poste de contrat unique d'insertion de 35 heures hebdomadaire pour une durée de 1 an à compter du 2 avril 2012.

15 P – 2 C (JM WEBER et V. TROESTLER)

**b) Poste d'adjoint technique**

N°27a''/12

Considérant la mise en disponibilité de M. Manuel TAUBENNEST à compter du 9 avril 2012,

M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une durée de 1 an.

17P

**2) Service administratif**

N°27b/12

Considérant le manque d'effectifs et en conséquence la charge de travail actuelle au service administratif,

M. le Maire souhaite renforcer l'équipe administrative et propose de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe de 28 heures hebdomadaires pour une durée de 1 an.

1A (D.GRIMLER) – 16P

3) **ALSH 1**

N°27c/12

a) **Poste animateur**

N°27c'/12

Madame Florence SPIELMANN, adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal de la démission présentée par Mme Sandrine HERTER, agent d'animation 2<sup>ème</sup> classe contractuelle,

Monsieur le Maire soumet la fermeture de ce poste et propose de créer un nouveau poste d'animateur 2<sup>ème</sup> classe à raison de 32 heures hebdomadaires pour une durée de 1 année.

17P

b) **Besoin occasionnel**

N°27c''/12

Considérant la démission de Mme Herter et l'absence de directrice pour le centre de loisirs d'hiver du 15 au 16 mars 2012,

Madame Florence SPIELMANN, adjointe au Maire, propose créer un créant le poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à raison de 22 heures de service pour un besoin occasionnel du 15 au 16 mars 2012.

17P

**XVI DIVERS & INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a transmis un courrier à MM André REICHART, sénateur, Philippe RICHERT, ministre des collectivités territoriales, Alain FERRY, député, et Laurent FURST, président du Centre de Gestion, pour soulever le problème de la durée de 10 ans des mises en disponibilité des agents territoriaux.

M. André REICHART a répondu que la question a été posée devant le Ministre de la Fonction Publique et que le délai serait peut-être revu à la baisse.

Monsieur Jean-Marc WEBER informe le Conseil Municipal que dans la rue de la Gare d'importants travaux de remplacement d'hydrants et de pose d'un nouveau poteau d'incendie vont débiter fin mars.

Le chantier s'étendra de la rue des Biches à la rue de Kolbsheim.

Monsieur Christophe BUREL informe que l'orgue de l'église est en démontage.

L'association DRANIE remercie la Municipalité pour la subvention de fonctionnement et pour la mise à disposition des locaux.

Monsieur Vincent TROESTLER rappelle les dates des manifestations locales de mars et avril 2012.

Monsieur le Maire informe que la passation de commandement de Chef de Corps des Sapeurs Pompiers aura lieu le dimanche 13 mai 2012.